

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 108 de Mme et MM. Raphaël Casazza (PLR), Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR), Martin Kuhn (PS) et Claude Richard (PDC/PVL) demandant d'étudier la possibilité d'introduire un Accueil Activité Vacances "AAV" en ville de Fribourg

En séance du 29 mai 2019, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 108 de Mme et MM. R. Casazza, E. Schneuwly-Aschwanden, M. Kuhn et C. Richard lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un Accueil Activité Vacances "AAV" en ville de Fribourg

Résumé du postulat

<u>Introduction</u>

L'organisation de la garde des enfants en âge de scolarité obligatoire pendant les vacances scolaires est très souvent un parcours du combattant pour les familles dont les deux parents ont une activité professionnelle ou sont en formation.

En effet, il faut trouver des solutions pour occuper 14 semaines de vacances, alors que la plupart des employés bénéficient de quatre à cinq semaines de vacances par année.

L'offre en matière d'occupation des enfants entre 4 et 12, voire 15 ans est actuellement relativement faible et ne permet pas de concilier vie professionnelle et vie familiale comme le prévoit notamment la LStE de 2011 (Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour) dont le but est de: Art. 1 al 1 LStE "...garantir l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle" (voir:

https//bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.1/versions/5678). De plus, le même but est cité dans l'art. 1 du règlement AES.

Certes, des offres partielles existent, comme le Passeport vacances, certains camps (de ski, scouts, etc.), l'AES (ouvert actuellement 2 semaines en été), mais elles ne constituent pas une solution sur une longue durée de plusieurs semaines et pratique pour les parents. De plus, même si certains grands-parents sont déjà mis à contribution (tout au long de l'année aussi d'ailleurs, un grand merci à eux!), certaines familles ne peuvent malheureusement pas en bénéficier facilement, faute de proximité (pour info: plus de 50% de la population fribourgeoise n'est pas née dans le canton).

Selon l'enquête de 2016 réalisée par la Ville, il y a une demande importante (environ 17% des familles) pour une offre plus importante de structures d'accueil, en été notamment. Il ne fait aucun doute que la demande va augmenter ces prochaines années étant donné que le taux d'activité des femmes notamment va augmenter.

Demande d'étude

Au vu de qui précède, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier:

- La possibilité d'offrir un "Accueil Activités Vacances" sur un modèle similaire à celui proposé avec succès par la Ville de Lausanne (ou à celui de la Ville de Genève) depuis plusieurs années. Exemple de la Ville de Lausanne: http://www.lausanne.ch/lausanneofficielle/administration/enfance-jeunesse-et-quartiers/secretariat-général-ejq/accueilvacances/offres-de-vacances.html.
- Il s'agit d'activités organisées par des maisons de quartier et/ou centre de loisirs ou centres aérés par des structures et du personnel plus orientés "vacances" que les AES actuels.

Eléments de réflexion:

- Dans la mesure du possible, prévoir une prise en charge sur toute la durée des vacances scolaires, sur un nombre restreint de sites dans un premier temps.
- Prévoir la prise en charge par journée entière (8h 18h).
- Sites: maisons de quartier ou éventuellement certains accueils extrascolaires.
- Prévoir la prise en charge par demi-journée (8h-12 h ou 12h 18h).
- Tarifs: s'inspirer du règlement pour les AES.
- Cette offre d'AAV pourra ainsi remplacer la possibilité actuelle offerte de placer les enfants dans les AES partiellement pendant les vacances scolaires.

Réponse du Conseil communal

Prise de position sur l'introduction

L'organisation de la garde des enfants (étant en âge de scolarité obligatoire) pendant les vacances scolaires a fait l'objet de débats et discussions lors de la soumission du message du Conseil communal du 10 décembre 2018 relatif au Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) de la Ville de Fribourg et jusqu'à son approbation par le Conseil général le 8 avril 2019.

Dans la version du message du 10 décembre 2018, le Conseil communal proposait à l'article 10 du règlement de portée générale une ouverture partielle de l'AES durant les vacances scolaires, alors que le règlement d'application traitait des détails d'ouverture durant les vacances. La commission spéciale du Conseil général constituée pour préaviser le règlement de l'AES a soumis un amendement afin que l'ouverture durant les vacances soit traitée dans le règlement de portée générale. Ainsi, l'article adopté stipule que l'AES est fermé au maximum 3 semaines entre juillet et août, ainsi qu'entre Noël et Nouvel An, y compris les jours fériés consécutifs.

Le règlement de l'AES tel qu'il est actuellement offre une réponse au postulat en assurant une ouverture des AES pendant 14 semaines de vacances alors que la durée ordinaire des vacances pour les travailleurs est de quatre à cinq semaines de vacances par année.

Les offres partielles existantes durant l'été sont connues et ont été prises en considération pour créer des synergies. Des contacts ont notamment eu lieu en 2019 avec Passeport vacances et l'Association Hubert Audriaz afin de convenir d'une co-organisation avec le Service des écoles de la Ville de Fribourg, mais également avec les Services de la Culture et du Sport pour les activités estivales 2020. Ce dossier a été mis en suspens au début 2020 en raison de la situation sanitaire. En

parallèle, afin de soutenir plus d'activités telles que les camps ou colonies, un montant supplémentaire de 6'000.—francs, soit 20'000.— francs a été porté au budget 2020 sous rubrique 300.365.00 "Colonies de vacances". Là également, la situation sanitaire n'a pas permis de mettre à profit ce soutien financier supplémentaire.

En ce qui concerne l'évaluation quadriennale des besoins, celle de 2020 est en cours de finalisation. Les résultats seront publiés et communiqués en automne 2020 et permettront au Conseil communal de définir son plan d'action et de priorisation en matière d'accueil extrafamilial pour le budget 2022. En effet, c'est en fonction de cette évaluation que les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire (LStE, art. 6, al. 3). Dans cette enquête, les parents ont aussi pu faire part de leurs besoins en accueil extrafamilial au sens large (soit crèche, accueil de jour, groupe de jeux, accueil extrascolaire ou cantine scolaire) ainsi que de besoin de socialisation.

Prise de position sur la demande d'étude

La prise de position est exposée en deux volets, tout d'abord sous l'angle de la Cohésion sociale suite à l'expérience vécue et l'offre mise en place cet été, ensuite sous l'angle de l'AES, lequel a expérimenté pour la première fois une ouverture élargie selon la mise en application du règlement communal de l'AES. Ces deux constats sont déjà très orientés vers l'offre souhaitée par les auteurs du postulat.

Cohésion sociale

La situation particulière de cette année 2020 a eu des conséquences sur le nombre d'activités estivales proposées aux enfants et aux jeunes. En effet, l'offre a été fortement réduite. Le Passeport vacances n'a, par exemple, pas eu lieu et des camps ont été annulés de façon préventive. Mais la demande a été estimée plus forte pour diverses raisons, telles que l'impossibilité de confier les enfants aux grands-parents, de prendre ou d'organiser des vacances. Des constatations des actrices et acteurs de terrain démontraient que, sans surprise, c'étaient les familles – et par conséquent les enfants et les jeunes – d'ores et déjà précarisées qui ont été les plus durement impactées par cet état de fait. En outre, les milieux de l'enfance et de la jeunesse ont également exprimé les mêmes préoccupations auprès du secteur de la Cohésion sociale. Le maintien voire le renforcement d'activités pour les enfants et les jeunes était encore plus important cet été car les enfants ont été soumis à un semi-confinement et avaient été privés d'activités durant plusieurs mois.

Pour toutes ces raisons, un groupe de travail a été constitué par la Cohésion sociale début juin dans le but de:

- dresser un inventaire des activités estivales enfance/jeunesse/famille qui auront lieu en ville de Fribourg;
- réfléchir à une possibilité d'augmenter l'offre;
- réfléchir à rendre l'offre accessible et donc gratuite.

Ce groupe était composé de représentants du Secteur de la cohésion sociale, du Service des écoles, du Service de la culture, du Service des sports, du Secteur de la communication ainsi que des représentants du Passeport vacances et du directeur de l'Office du Tourisme.

En conclusion, les activités subventionnées et mises en place par le groupe de travail ont eu un franc succès. Dès que l'information a atteint le public-cible, les ateliers se sont remplis rapidement, ce qui démontre l'intérêt et le besoin pour ce genre d'activités durant la période estivale. De plus, le retour des parents, des enfants/jeunes ainsi que des artistes/professionnels a été très positif et la période estivale semble être idéale pour proposer des activités pour l'enfance et la jeunesse.

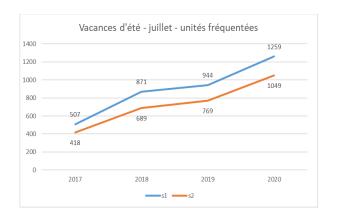
Dans le cas où des activités estivales devraient être mises en place à nouveau à futur, le groupe de travail s'accorde pour dire qu'il serait primordial:

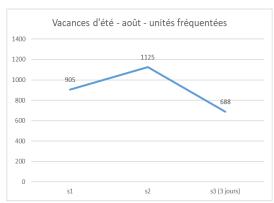
- de définir une personne interne à la Ville pour se charger de la coordination globale;
- d'anticiper la communication et de transmettre les informations dans les établissements scolaires bien avant la fin de l'année scolaire;
- de créer une page internet exclusivement pour les activités mises en place par la Ville et non pas les intégrer à une page recensant la totalité des activités;
- de proposer des ateliers uniquement durant le mois d'août, pour ne pas concurrencer les activités du Passeport vacances qui ont lieu, d'habitude, durant tout le mois de juillet.

Accueil extrascolaire

L'AES a été ouvert pour la première fois cet été selon le règlement communal du 8 avril 2019, soit non pas uniquement les deux premières semaines des vacances d'été mais également du 10 au 26 août 2020.

En comparaison avec les années précédentes, la fréquentation en juillet était d'environ 35% plus élevée. Les semaines du mois d'août ont quant à elles été bien fréquentées, mais moins que celles de juillet, en nombre d'unités (voir tableaux ci-dessous).





Les retours des parents ont été très positifs quant aux activités organisées. Le tableau ci-dessous présente les activités offertes ainsi que l'organisation de l'accueil ouvert durant les vacances d'automne. Les enfants scolarisés de la 1H à la 3H se situent dans le groupe 1 et les enfants scolarisés de la 4H à la 8H se situent dans le groupe 2. A noter qu'il est toutefois possible que des enfants restent à l'accueil en cas d'incompatibilité d'heure d'arrivée et de départ.

	Lundi 19.10.2020	Mardi 20.10.2020	Mercredi 21.10.2020	Jeudi 22.10.2020	Vendredi 23.10.2020
Matin	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants
06h30 - 09h00	Jeux libres	Jeux libres	Jeux libres	Jeux libres	Jeux libres
09h00-09h30	Goûter	Goûter	Goûter	Goûter	Goûter
Matinée	Groupe 1 : Jeux Libre Groupe 2 : Bricolage	Groupe 1 : Sensorium Groupe 2 : Balade en basse Ville	Groupe 1 et 2 : Place de jeux	Groupe 1 et 2 : Aquatis	Groupe 1 et 2 : Atelier cuisine Promenade en Basse Ville de
Midi	Repas	Repas	Repas	Repas	Fribourg (Hubert Audriaz)
Après-midi 13h30 – 16h00	Groupe 1 : Caserne Pompier Groupe 2 : Escape Game	Groupe 1 : Sensorium /Jeux libre Groupe 2 : Bowling	Groupe 1 et 2 : Reptiles Expo	Groupe 1 et 2 : Aquatis	Disco !
Fin d'après-midi 16h00 -18h30	Goûter Jeux libres	Goûter Jeux libres	Goûter Jeux libres	Goûter Jeux libres	Goûter Jeux libres

Conclusion

Sur la base de l'expérience de l'été 2020 et celle à venir en été 2021, le Service des écoles et le Secteur de la cohésion sociale pourront affiner l'offre en activités estivales et en accueil extrafamilial, et répondre ainsi dans le sens souhaité du postulat dès l'été 2022. Ceci sous conditions des ressources financières nécessaires et de l'acceptation des budgets 2022 et suivants. Selon une répartition interne, le Service des écoles sera en charge de l'accueil extrafamilial soumis à la LStE et aux directives d'encadrements du SEJ, alors que la Cohésion sociale sera en charge de coordonner les activités libres en collaboration avec les prestataires et associations existantes mais également avec les Services de la Ville concernés, tels que les Ecoles, la Culture ou le Sport.

Le postulat n° 108 est ainsi liquidé.